

I. OBJECTIFS ET PRIORITES DE LA PRESIDENCE AUTRICHIENNE

La présidence autrichienne tombe à un moment où l'Union est confrontée à des défis importants.

- La création d'emplois reste la principale priorité en Europe. Le traité d'Amsterdam et le sommet sur l'emploi de Luxembourg ont doté l'Union d'une stratégie et des instruments indispensables pour contribuer efficacement à la réalisation de cet objectif. La mise en oeuvre et le développement rapide et complet de cette stratégie revêtent pour la présidence autrichienne un caractère urgent.
- L'Europe est à quelques mois de l'introduction de la monnaie commune. Au cours de cette période, il importera de permettre une introduction harmonieuse de l'euro et de renforcer la coordination des politiques économiques. La présidence mettra tout en oeuvre pour contribuer à faire de l'euro une monnaie commune forte et stable qui donne un nouvel élan au développement économique de l'Europe.
- La réforme de la politique agricole commune et de la politique structurelle ainsi que le nouveau régime de financement de l'Union (Agenda 2000) doivent permettre à celle-ci de s'adapter au changement des conditions-cadres économiques et politiques et d'accroître l'efficacité de ses activités. Ils doivent en même temps permettre de créer des conditions appropriées pour l'accueil de nouveaux Etats membres. Il conviendra, pendant la présidence autrichienne, de s'efforcer de réaliser des progrès significatifs dans le cadre de ces négociations.
- La présidence autrichienne accordera aussi une attention particulière au processus d'élargissement lui-même. Dans le cadre des négociations d'adhésion et grâce à un soutien efficace aux pays candidats, il s'agit de faire en sorte que l'intégration des nouveaux partenaires dans l'Union progresse et donne les meilleurs résultats possibles pour les deux parties.
- La protection durable des ressources naturelles exige des efforts accrus de l'Union. Cela vaut pour la garantie de normes écologiques élevées et pour la prise en compte du principe d'un développement durable dans tous les domaines d'activité de l'Union. En outre, l'Union doit continuer à jouer un rôle de précurseur dans la protection de l'environnement au niveau mondial.
- La sécurité intérieure constitue une autre préoccupation majeure des citoyennes et des citoyens de l'Union européenne. La réalisation d'un espace sans frontières intérieures appelle simultanément une meilleure collaboration entre les services européens de police et de justice dans la lutte contre la criminalité internationale, le trafic de drogue et le terrorisme.
- Le traité d'Amsterdam entrera en vigueur au début de 1999. La mise en oeuvre rapide et effective des nouveaux instruments qu'il prévoit, surtout dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité commune et de la sécurité intérieure, doit être assurée.
- Pour que l'économie européenne soit compétitive et créatrice d'emplois, il faut exploiter tout le potentiel du marché intérieur. La présidence autrichienne s'emploiera donc activement à mettre en oeuvre le plan d'action pour l'achèvement du marché intérieur. A cet égard, l'Autriche accordera une place prépondérante aux questions fiscales.

- Le renforcement du rôle de l'Union dans le monde, la représentation effective de ses intérêts et l'apport de contributions efficaces au maintien de la paix sont autant d'autres défis. En outre, une des préoccupations fondamentales de la présidence autrichienne sera de développer encore la politique de l'UE dans le domaine des droits de l'homme afin de contribuer à une meilleure application de la norme universelle en matière de droits de l'homme.
- La présidence autrichienne oeuvrera en faveur de politiques proches du citoyen et de la légitimité démocratique et poursuivra le débat entamé sur ces questions lors du Conseil européen de Cardiff. Le président du Conseil européen fera un premier pas sur cette voie en organisant une rencontre informelle des chefs d'Etat et de gouvernement et du président de la Commission en vue d'approfondir les discussions à ce propos et de préparer le débat sur l'avenir de l'Europe qui aura lieu lors de la réunion du Conseil européen à Vienne. La présidence veillera à entretenir une coopération étroite avec le Parlement européen dans toutes ses activités et elle accordera une attention particulière à la dimension régionale du processus d'intégration.

II. EMPLOI

Un environnement macro-économique stable, une plus grande compétitivité et une cohésion économique et sociale créent les conditions appropriées pour la croissance de l'emploi et la réduction du chômage.

L'insertion d'un titre consacré à l'emploi dans le traité d'Amsterdam ainsi que les lignes directrices pour l'emploi arrêtées sur la base des résultats du sommet de Luxembourg sur l'emploi ont donné un élan considérable au renforcement des politiques de l'emploi des États membres. La mise en oeuvre intégrale du nouveau mécanisme de coordination pour les politiques de l'emploi sera au centre des préoccupations de la présidence autrichienne.

Le débat mené lors du Conseil européen de Cardiff sur l'état des travaux concernant la mise en oeuvre de la stratégie européenne pour l'emploi sera poursuivi et approfondi au cours de la présidence autrichienne.

Sur la base du rapport conjoint du Conseil et de la Commission, le Conseil européen de Vienne procédera pour la première fois à une évaluation complète des mesures prises par les États membres pour mettre en oeuvre les programmes nationaux pour l'emploi. Sur la base de ce débat, il conviendra de développer les lignes directrices pour l'emploi afin de garantir la continuité du processus.

A cet égard, la présidence autrichienne s'efforcera d'intégrer l'aspect de l'égalité des chances entre hommes et femmes dans toutes les lignes directrices pour l'emploi, ainsi que de préciser et de renforcer le quatrième axe. Une rencontre informelle conjointe des ministres du travail, des affaires sociales et de la condition de la femme, qui se tiendra sur le thème "Emploi et égalité des chances", examinera les questions essentielles de la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale et de l'égalité des chances dans le domaine de la politique du marché du travail, de la politique salariale et de la politique sociale.

La nécessité d'une large compréhension de la politique de l'emploi constitue une des préoccupations centrales de la présidence autrichienne. Cette politique doit être considérée comme une question horizontale exigeant des actions dans les domaines les plus divers. Pour lutter contre le chômage et accroître le taux de l'emploi, il est indispensable de combiner des politiques structurelles et des politiques macro-économiques. A cet égard, la présidence autrichienne réservera une place importante au dialogue social. Ainsi, une conférence qui se tiendra à Vienne et à laquelle participeront les partenaires sociaux, y compris les représentants des PME, se penchera sur l'élaboration future du dialogue social et tentera d'indiquer des pistes pour son approfondissement ultérieur.

Les petites et moyennes entreprises jouent un rôle essentiel dans la création et le maintien d'emplois. La présidence autrichienne s'efforcera dès lors tout particulièrement de mettre l'accent sur le développement d'une culture de l'entrepreneuriat. Pendant la présidence autrichienne seront débattues des questions-clés telles que l'accès aux moyens financiers, la coopération entre entreprises et la formation continue des femmes et des hommes chefs d'entreprises.

La présidence autrichienne insistera par ailleurs sur l'importance de la formation initiale et de la formation continue des travailleurs. A cet égard, il sera aussi procédé à un premier débat sur la proposition de la Commission relative aux programmes qui succéderont à LEONARDO DA VINCI et SOCRATES, compte tenu de leur importance comme traits d'union entre la formation professionnelle et l'emploi, dans la mesure où ils permettent l'acquisition d'une aptitude professionnelle.

III. UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE

Le projet d'intégration marquant de cette décennie, l'Union économique et monétaire, atteindra son objectif sous la présidence autrichienne. Le premier jour suivant la fin du semestre de cette présidence, le 1^{er} janvier 1999, aura lieu le passage à la troisième phase de l'Union économique et monétaire, conformément au traité. Avec la désignation des Etats qui y participeront, la pré-annonce des taux de change bilatéraux et la désignation du directoire de la Banque centrale européenne, le premier semestre de cette année a vu s'accomplir des actes essentiels. Il appartient à la présidence autrichienne d'organiser les autres travaux préparatoires encore nécessaires.

Bien que la fixation des taux de conversion des monnaies nationales vis-à-vis de l'euro ne puisse avoir lieu que le 1^{er} janvier 1999, il faut terminer, sous la présidence autrichienne, l'ensemble des travaux préparatoires à la décision sur les taux irrévocables.

En outre, il faudra prendre les dernières décisions sur le fonctionnement de la Banque centrale européenne (BCE) ainsi qu'une décision formelle sur l'institution du "Comité économique et financier". Le Conseil ECOFIN devra également s'occuper des questions de la représentation extérieure de la zone euro, comme par exemple les relations avec le Fonds monétaire international.

Sur la base des conclusions en la matière du Conseil européen de Luxembourg, la présidence devra veiller à ce que les nouveaux mécanismes de la coordination renforcée des politiques économiques soient mis en oeuvre de façon à garantir le fonctionnement harmonieux de la zone euro et de l'Union dans son ensemble. A ce même objectif doit servir aussi la préparation d'un cadre pour les discussions permanentes entre le Conseil et la BCE.

Sous la présidence autrichienne, on poursuivra et on approfondira le débat consacré à l'importance des réformes structurelles dans le cadre de la coordination des politiques économiques, déjà entamé sous la présidence du Royaume-Uni.

On poursuivra en outre le dialogue déjà engagé avec les partenaires sociaux, car ces derniers assument une responsabilité globale pour la définition de la politique salariale et de la politique des revenus. Lors d'une réunion informelle, le Conseil ECOFIN devrait procéder à un débat approfondi sur le thème "Politique économique et emploi dans la perspective de l'Union économique et monétaire".

IV. AGENDA 2000

Conformément aux conclusions du Conseil européen de Cardiff, la présidence autrichienne a l'intention d'intensifier les travaux du Conseil sur l'Agenda 2000. Lors de la réunion du Conseil européen de Vienne, des progrès considérables devraient être réalisés sur les éléments-clés de l'Agenda de telle sorte qu'un accord politique puisse intervenir sur l'ensemble des mesures en mars 1999 au plus tard.

CADRE FINANCIER

Il est nécessaire de concrétiser davantage les nouvelles perspectives financières pour la période 2000-2006 car la réglementation actuelle expirera en 1999. Mais il faut surtout préciser le cadre financier futur pour disposer des paramètres indispensables dans la perspective de l'adhésion.

Eu égard au volume financier important des rubriques 1 et 2 du budget communautaire - il s'agit des dépenses pour la politique agricole commune et pour les mesures structurelles -, la fixation du cadre financier est étroitement liée à la poursuite des négociations sur les réformes des fonds structurels et de la politique agricole commune. En outre, il y aura lieu d'étudier le rapport de la Commission sur le fonctionnement du système des ressources propres, annoncé pour l'automne 1998.

A cet égard, le budget pour 1999 revêt une importance particulière, car il existe un lien direct avec les prochaines perspectives financières.

REFORME DE LA POLITIQUE AGRICOLE

Les propositions de modification de la Commission concernant les organisations communes de marché pour la viande bovine, le lait, les céréales et le vin serviront de base au processus de négociation qui devra être poursuivi activement pendant la présidence autrichienne.

La présidence favorisera le développement des organisations de marché et accordera une attention particulière aux propositions horizontales concernant la modulation des aides et les nouvelles mesures d'accompagnement pour une politique intégrée de l'espace rural, ainsi qu'au financement de la politique agricole commune. Le principe de la discipline budgétaire doit également être respecté dans le cadre de ces réformes.

L'agriculture européenne doit, en tant que secteur économique, être multifonctionnelle, durable et compétitive et se répartir sur l'ensemble de l'espace européen, y compris dans les régions défavorisées et les zones de montagne. Elle doit être en mesure de préserver le paysage, de sauvegarder les espaces naturels, d'apporter une contribution essentielle à la vitalité de l'espace rural et de tenir compte des souhaits et des exigences des consommatrices et consommateurs pour ce qui est de la qualité et de la sûreté des aliments, de la protection de l'environnement et de la protection des animaux.

A cet égard, la présidence autrichienne veillera notamment aussi à la cohérence entre les progrès des réformes internes dans le domaine agricole et la préparation de la position de l'Union dans la perspective des négociations qui auront lieu prochainement dans le cadre de l'OMC.

REFORME DE LA POLITIQUE STRUCTURELLE

La réforme de la politique structurelle place l'Union européenne devant un double défi. D'une part, il convient de développer et d'améliorer les instruments de politique structurelle en se fondant sur une évaluation critique des résultats des dix dernières années. Il faut, d'autre part, que cette réforme s'inscrive aussi dans la perspective d'un élargissement futur de l'UE.

Ces réformes visent dès lors à une efficacité accrue et à une simplification de la gestion, mais elles visent aussi à créer les conditions requises pour la participation de nouveaux Etats membres à la politique structurelle et de cohésion. L'objectif, qui est de consolider la cohésion économique et sociale en Europe, nécessite une réforme financièrement durable qui respecte les principes de solidarité et d'équité entre les Etats membres.

En ce qui concerne les réseaux transeuropéens et les fonds de garantie, également traités dans le cadre de l'Agenda 2000, il convient de poursuivre les travaux conformément au mandat donné par le Conseil européen de Cardiff.

ELARGISSEMENT

La réalisation de progrès dans le processus d'élargissement figure parmi les priorités de la présidence autrichienne. L'examen de l'acquis de l'Union par la Commission se poursuivra. Après l'ouverture des négociations d'adhésion le 31 mars 1998, la possibilité s'offre, au cours du second semestre, d'engager les premières négociations substantielles sous la présidence autrichienne.

Il importe en outre de promouvoir, par la mise en oeuvre systématique de la stratégie de préadhésion, le rapprochement des Etats candidats de l'Union européenne et la convergence économique et sociale entre les Etats candidats et l'Union.

Les partenariats pour l'adhésion ont un rôle important à jouer dans le rapprochement des pays candidats de l'Union européenne. Ces nouveaux instruments devront être mis en oeuvre efficacement au cours du second semestre de 1998.

Le Conseil européen de Vienne, qui se tiendra les 11 et 12 décembre, procédera, sur la base du rapport de la Commission européenne et des travaux préparatoires correspondants du Conseil, à un examen détaillé des progrès réalisés par les candidats à l'adhésion.

La Conférence européenne constitue, en raison du nombre important de participants qu'elle réunit, un forum important pour le dialogue et la coopération au niveau européen. La conférence organisera au cours du second semestre de 1998 une réunion au niveau des ministres des affaires étrangères.

V. MISE EN OEUVRE DU TRAITE D'AMSTERDAM

L'Autriche s'efforcera d'assurer, dans toute la mesure du possible, un passage sans heurt du traité de Maastricht au traité d'Amsterdam.

Au nombre des travaux préparatoires figurent notamment l'intégration du secrétariat Schengen au Secrétariat général du Conseil, la conclusion des travaux visant à incorporer l'acquis de Schengen dans l'UE et la clarification du statut de la Norvège et de l'Islande en liaison avec le nouveau traité. En outre, un programme d'action sera présenté au Conseil européen de Vienne, en vue de la mise en place progressive d'un espace de liberté, de sécurité et de respect du droit.

Par ailleurs, l'Autriche s'efforcera, dans la perspective du Conseil européen de Vienne, de mettre en oeuvre rapidement les nouveaux instruments de la PESC (unité de planification de la politique et d'alerte rapide, haut représentant PESC, principes et orientations générales de la PESC, telles les "stratégies communes"). En outre, il faudra préparer les réglementations prévues dans le traité d'Amsterdam pour un renforcement de la coopération avec l'Union de l'Europe occidentale (UEO).

Pour que l'Union soit plus proche des citoyens, le traité d'Amsterdam a apporté des progrès importants dans le domaine de la transparence et prévu le droit d'accès aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission. Les travaux techniques pour la préparation des décisions de mise en oeuvre correspondantes ont déjà commencé entre les institutions. Les mécanismes à développer pour l'application du protocole sur la subsidiarité constitueront une autre contribution à la transparence de l'Union.

En ce qui concerne la réglementation de la protection des données pour les institutions et organes de la Communauté européenne, la présidence autrichienne s'efforcera de faire avancer les travaux, eu égard à la date limite du 1er janvier 1999 prévue par le traité d'Amsterdam.

La présidence autrichienne espère pouvoir entamer les travaux concernant la nouvelle réglementation de la "décision sur la comitologie", c'est-à-dire de la fixation des modalités pour l'exercice des pouvoirs d'exécution conférés à la Commission.

La présidence autrichienne s'efforcera en outre de préparer la mise en oeuvre de la nouvelle procédure de codécision.

Conformément au traité d'Amsterdam, le Parlement européen travaille à l'élaboration d'un projet de procédure électorale uniforme ou conforme aux principes communs à tous les Etats membres. L'examen de ce projet par le Conseil débutera probablement sous la présidence autrichienne.

Le traité d'Amsterdam prévoit en outre que, le Parlement européen fixe, avec l'approbation du Conseil, le statut de ses membres, qui contient les conditions d'exercice de leurs fonctions.

En outre, on poursuivra l'élaboration de lignes directrices visant à améliorer la qualité rédactionnelle des dispositions législatives communautaires.

VI. POLITIQUES INTERNES

ECONOMIE ET FINANCES

Dans les domaines de l'économie et des finances, les derniers travaux préparatoires relatifs à la troisième phase de l'Union économique et monétaire (UEM) et à l'établissement du futur cadre financier figureront au premier plan. Dans le cadre du suivi du sommet sur l'emploi, il conviendra notamment de veiller à ce que les lignes directrices pour l'emploi soient conformes aux grandes orientations de la politique économique (cf. parties II et IV).

Outre ces projets horizontaux, les questions fiscales constitueront l'une des préoccupations majeures de la présidence. L'objectif à cet égard est d'améliorer les conditions indispensables à une structure équilibrée de l'emploi et de créer ainsi, par le biais de la politique fiscale, des conditions-cadres plus favorables à la croissance et à l'emploi.

Un premier pas important a déjà été fait dans cette direction avec l'accord politique dégagé à l'occasion du Conseil ECO/FIN de décembre 1997. Pendant la présidence autrichienne, il faudra surtout examiner les propositions de la Commission concernant la taxation de l'épargne privée ainsi que la taxation des intérêts et redevances entre entreprises liées. Par ailleurs, les travaux devront se poursuivre également sur la question de la taxation de l'énergie.

Il convient enfin de développer le droit communautaire en matière de TVA. Ce développement passe par la simplification du système transitoire actuel, par une réflexion sur l'instauration du régime de TVA définitif et par la réduction des possibilités de fraude existant dans ce domaine.

C'est sous la présidence autrichienne que le dernier budget de l'UE dans le cadre des perspectives financières en cours (1993-1999) sera établi ; c'est pourquoi la procédure budgétaire pour 1999 présente des caractéristiques spécifiques. Les efforts visant à l'amélioration de la discipline budgétaire ainsi qu'à une utilisation efficace des ressources communautaires devront être poursuivis.

Les mesures de lutte contre la fraude ainsi que la promotion d'une gestion financière saine et efficace (SEM 2000) comptent aussi parmi les principaux objectifs de la présidence autrichienne.

MARCHE INTERIEUR

Un marché intérieur qui fonctionne est la condition fondamentale du maintien et du renforcement de la compétitivité, de la croissance économique et, surtout, de l'emploi dans l'Union européenne. La mise en œuvre du plan d'action pour l'achèvement du marché intérieur sera dès lors prioritaire. Il faudra également poursuivre les initiatives visant à simplifier les dispositions législatives.

Des progrès devront aussi être réalisés dans les domaines des marchés publics et des aspects juridiques de la société de l'information, y compris le commerce électronique.

Dans le cadre d'une concertation entre les travaux des Conseils "Marché intérieur" et "Travail et affaires sociales", la présidence autrichienne poursuivra l'examen du statut de la société anonyme européenne. Dans le domaine du droit des sociétés, la présidence autrichienne mettra l'accent sur la proposition de directive concernant les offres publiques

d'acquisition. Cette directive vise à garantir un niveau de protection uniforme pour les actionnaires minoritaires en cas de reprise d'entreprises.

L'examen des dossiers concernant l'harmonisation des dispositions dans les domaines des denrées alimentaires et de la santé sera poursuivi.

Il conviendrait de mener à bien la proposition de directive instituant un mécanisme de reconnaissance des diplômes pour les activités professionnelles couvertes par les directives de libéralisation et portant mesures transitoires.

Dans le domaine des douanes, les travaux porteront principalement sur la conclusion du volet législatif de la réforme du régime de transit communautaire et du régime de transit commun, sur la révision du code des douanes, sur la modification du règlement relatif aux marchandises de contrefaçon, ainsi que sur la proposition de modification de la décision établissant le programme d'action "Douanes 2000", qui doit être présentée.

En outre il faudra poursuivre sous la présidence autrichienne l'examen des propositions de la Commission dans le domaine des services financiers.

TRAVAIL ET AFFAIRES SOCIALES

Le développement de la dimension sociale en Europe est une préoccupation majeure de la présidence autrichienne. Les partenaires sociaux jouent un rôle important à cet égard. La présidence oeuvrera dès lors en faveur du renforcement du dialogue social en Europe et poursuivra les différentes initiatives.

Il sera nécessaire d'améliorer les conditions-cadres et les normes en matière sociale et de droit du travail. La présidence autrichienne s'efforcera donc de contribuer au développement des projets communautaires qui existent déjà dans ce domaine tout en proposant de nouvelles mesures. De plus, différentes initiatives doivent se poursuivre dans le domaine de la sécurité sociale.

Il s'agira en outre d'améliorer l'intégration des personnes handicapées dans la société, surtout dans le monde du travail, et d'éliminer les phénomènes d'exclusion à tous les niveaux. L'accent sera mis sur la prévention, l'insertion professionnelle ainsi que les nouvelles technologies qui leur sont destinées.

La présidence autrichienne poursuivra l'examen du projet concernant la participation et l'implication des travailleurs en liaison avec la création du statut de la société anonyme européenne.

Dans le cadre du renforcement de la protection des travailleurs, toute une série de projets seront poursuivis. Les travaux porteront notamment sur la modification de la directive concernant les agents cancérogènes et sur la proposition de directive concernant les atmosphères explosives. Des progrès doivent également être réalisés en ce qui concerne la proposition de directive relative aux agents physiques. La communication de la Commission européenne relative aux priorités dans le domaine de la santé et de la sécurité sur la lieu de travail devra également faire l'objet d'un suivi.

Le programme d'action sociale 1998-2000 de la Commission fournira une base utile pour la poursuite des discussions au niveau du Conseil.

AGRICULTURE

L'Agenda 2000 figurera au centre des travaux dans le domaine de l'agriculture (cf. partie IV).

La présidence veillera en outre, dans la perspective de la réalisation de la troisième phase de l'Union économique et monétaire, à terminer à temps les travaux sur les dispositions relatives aux nouvelles règles agrimonétaires.

La présidence autrichienne s'efforcera de mettre en oeuvre en temps voulu la réforme de l'organisation commune de marché dans le secteur de la banane.

L'initiative pour une stratégie forestière européenne, les questions relatives à la protection du consommateur et de la santé publique, la santé et le bien-être des animaux (élevage y compris) dans le domaine vétérinaire et alimentaire sont autant d'autres domaines qui retiendront l'attention de la présidence. Il en va de même pour des mesures efficaces de lutte contre les épizooties.

La présidence accorde en outre une grande importance à la garantie de la qualité des produits agricoles ainsi qu'à l'exigence de méthodes de production compatibles avec l'environnement.

Dans le cadre du forum intergouvernemental sur les forêts (FIF), la présidence s'attachera à faire avancer les travaux sur l'élaboration d'une convention mondiale sur les forêts.

PECHE

La protection des stocks de poissons de mer et des mammifères ainsi que la gestion durable des ressources de pêche sont particulièrement importantes. Le Conseil se consacrera donc en priorité aux compensations eu égard à l'interdiction de la pêche à l'aide de filets maillants dérivants en haute mer ainsi qu'à la position du Conseil concernant l'instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP). Compte tenu du déclin des ressources marines, l'application des dispositions en matière de contrôle ainsi que la fixation des totaux admissibles des captures et des quotas revenant aux États membres pour 1999 revêtent aussi une importance particulière.

TRANSPORTS

La présidence s'attachera à garantir un développement des transports compatible avec l'environnement et les exigences sociales. Outre la création de conditions-cadres permettant - au nom d'un développement durable des transports - de faciliter le passage du transport routier au transport ferroviaire et par voie navigable, la présidence autrichienne concentrera ses efforts sur la sécurité des transports et la promotion de modes de transport non polluants.

En vue de garantir un développement des transports compatible avec les exigences sociales, des propositions de la Commission concernant les conditions de travail dans les différents modes de transport ainsi que des dispositions favorables aux utilisateurs des services de transport constitueront des projets importants sous la présidence autrichienne.

L'amélioration de la sécurité des transports représente, ne serait-ce que pour des considérations économiques, un objectif important en matière de politique des transports.

Afin d'améliorer la sécurité aérienne, il est prévu de créer une organisation européenne responsable de la sécurité de l'aviation civile. La présidence autrichienne veillera à une mise en oeuvre efficace des principes définis dans le mandat de négociation.

L'exécution adéquate et sûre des transports de marchandises dangereuses constitue un élément essentiel pour l'amélioration de la sécurité des transports, de sorte qu'il convient de poursuivre à un rythme rapide l'examen des projets de directives existant dans ce domaine et, si possible, de le mener à terme. En outre, il est aussi prévu d'examiner le projet de directive concernant le transport de personnes par câble afin de garantir également un niveau de sécurité uniforme et élevé pour ce type de transport de personnes.

En ce qui concerne la promotion de modes de transport respectueux de l'environnement, un rôle particulier revient aux transports ferroviaires. La présidence autrichienne accordera donc une attention particulière aux projets de directives concernant l'infrastructure ferroviaire qui doivent être présentés dans le cadre du suivi du Livre blanc sur la revitalisation des transports ferroviaires dans la Communauté, ainsi qu'à la communication concernant l'interopérabilité des réseaux ferroviaires traditionnels.

Dans le cadre de la promotion de modes de transport respectueux de l'environnement, la présidence autrichienne s'efforcera également d'arriver à un développement des conditions-cadres générales pour le transport combiné.

ENVIRONNEMENT

La présidence autrichienne s'engagera en faveur d'un renforcement du principe du développement durable et d'une meilleure protection de l'environnement dans la Communauté. Elle veillera en outre, conformément aux conclusions du Conseil européen de Cardiff, à intégrer davantage l'environnement dans d'autres domaines. Le Conseil européen de Vienne dressera un premier bilan des progrès pratiques réalisés en la matière.

Dans le cadre du programme Auto-Oil, la présidence veillera à ce que les directives qui doivent encore être adoptées soient examinées, tant au sein du comité de conciliation (qualité du carburant et émissions des voitures et véhicules utilitaires légers) qu'au sein du Conseil (émissions des véhicules utilitaires lourds). La réduction des émissions de CO₂ des voitures figure également, dans ce contexte, à l'ordre du jour de la présidence.

La présidence aimerait également contribuer à la lutte contre la pollution de l'air. Outre les aspects intéressant les transports, il conviendra de poursuivre les travaux sur le règlement relatif aux produits portant atteinte à la couche d'ozone ainsi que sur la stratégie climatique de l'UE. L'utilisation accrue des sources d'énergie renouvelables doit à ce propos retenir l'attention.

Compte tenu du grand intérêt suscité par l'ingénierie génétique dans la Communauté, la présidence autrichienne accordera une grande attention à ce domaine et plus particulièrement à la révision de la directive relative à la dissémination volontaire d'organismes génétiquement modifiés dans l'environnement.

Dans le cadre des traités d'adhésion de la Finlande, de l'Autriche et de la Suède, pour toute une série d'actes ayant des incidences sur l'environnement, un délai transitoire de quatre ans a été convenu, au cours duquel l'UE examine les dispositions en question. Il est important que ce processus d'examen soit mené à bien.

L'action au niveau international demeurera un élément capital de la politique de l'UE dans le domaine de l'environnement. La présidence veillera à ce que l'Union joue un rôle de chef de file en la matière, notamment dans le cadre des conférences internationales, sur la protection du climat, sur le protocole de Montréal (protection de la couche d'ozone), ainsi que sur la désertification.

La présidence autrichienne sera par ailleurs à l'origine d'autres activités dans les domaines de l'environnement et de l'emploi.

INDUSTRIE ET PME

De manière générale, le thème de la compétitivité des entreprises européennes sera prioritaire sous la présidence autrichienne. Ceci concerne en particulier les activités d'étalonnage des performances (benchmarking), mais aussi des aspects spécifiquement industriels de la société de l'information tels que l'innovation, la technologie, la recherche et le développement.

En ce qui concerne les petites et moyennes entreprises (PME), qui jouent un rôle décisif dans la création d'emplois et constituent un facteur important de la stabilité sociale et de la dynamique économique, une attention particulière sera accordée à la phase de croissance de ces entreprises. A cet égard, outre la coopération, les questions du financement et du développement des entreprises, en particulier, seront au premier plan des préoccupations. Afin de souligner l'importance de ce domaine, un forum des PME se tiendra en septembre 1998 ; il se penchera notamment sur l'amélioration des conditions-cadres pour les PME aux niveaux européen et national.

Dans l'optique notamment de l'élargissement, la coopération industrielle transfrontière dans les Etats membres et avec les pays candidats à l'adhésion est particulièrement importante dans le domaine des PME. La présidence autrichienne s'efforcera d'améliorer les conditions-cadres de cette coopération.

Dans l'intérêt des PME et pour assurer leur protection, la présidence s'efforcera de faire avancer les travaux sur la proposition de directive concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales.

L'Autriche envisage de poursuivre les travaux dans le domaine des prestations de services connexes à l'industrie (par exemple consultants, conseils juridiques, publicité, prestations de services techniques, etc.) afin de mieux exploiter le potentiel d'emploi considérable de cette branche importante.

La présidence autrichienne se penchera également sur les questions liées à l'expiration du traité CECA en l'an 2002.

La présidence s'efforcera de faire progresser les travaux sur la proposition de règlement fixant les modalités d'application de l'article 93 du traité CE (aides).

Dans le cadre de la deuxième conférence euroméditerranéenne des ministres de l'industrie, de nouveaux pas décisifs doivent être franchis sur la voie de l'amélioration du dialogue et de la coopération entre l'Union européenne et les pays méditerranéens.

ENERGIE

Le programme-cadre "Energie" vise à améliorer la transparence, la cohérence et la coordination de toutes les actions de la Communauté dans le domaine de l'énergie, ainsi qu'à assurer une utilisation plus efficace des moyens financiers. Pendant la présidence autrichienne, les discussions porteront notamment sur les programmes relatifs à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la promotion des sources d'énergie nouvelles ou renouvelables.

Il faudra aussi examiner la proposition visant à modifier la directive relative au niveau minimum de stocks de pétrole brut et/ou de produits pétroliers, qui vise à améliorer et à simplifier la garantie de la sécurité d'approvisionnement dans tous les Etats membres. La communication de la Commission européenne sur l'efficacité énergétique dans la Communauté européenne ("Vers une stratégie pour l'utilisation rationnelle de l'énergie") est particulièrement d'actualité sous la présidence autrichienne, notamment dans le cadre du suivi de Kyoto. La promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie nécessaire est une préoccupation majeure de la présidence autrichienne.

Le Livre blanc présenté par la Commission européenne sur le développement d'une stratégie communautaire dans le domaine des sources d'énergie renouvelables fournit une excellente base pour le traitement de cette question tant au niveau communautaire qu'au niveau des Etats membres. Il faudra en outre examiner le rapport de la Commission sur l'état de la situation.

La présidence autrichienne accordera en outre une grande attention à l'objectif d'un niveau élevé de sécurité nucléaire, notamment dans la perspective de l'élargissement.

Dans le cadre du traité sur la charte de l'énergie, le traité complémentaire, qui contient des dispositions relatives à l'application du principe de la nation la plus favorisée et du traitement national dans la phase de pré-investissement devrait être adopté dans le courant de l'année 1998.

TELECOMMUNICATIONS ET SOCIETE DE L'INFORMATION

Dans le contexte de la libéralisation intervenue le 1er janvier 1998, la présidence autrichienne se concentrera sur les mesures de suivi proposées par la Commission.

La présidence veillera à l'avancement des travaux sur la proposition de directive relative à la signature numérique qui a pour objet l'avenir de l'authentification des documents dans le marché intérieur.

Dans le domaine de la société de l'information, le Livre vert de la Commission européenne sur la convergence du secteur des télécommunications, des médias et des technologies de l'information constitue une base appropriée pour de nouveaux progrès. Il s'agit en outre de faire avancer sous la présidence autrichienne les travaux concernant la proposition relative à IDA II (échange de données entre administrations). En ce qui concerne la charte internationale, qui porte sur la coordination internationale des questions relatives au secteur mondial des communications, la présidence autrichienne s'efforcera de mettre un projet définitivement au point. Celui-ci devra ensuite faire l'objet d'une concertation avec nos partenaires commerciaux au niveau mondial.

Soucieuse de promouvoir la protection des enfants et des jeunes contre les contenus illicites et préjudiciables (par exemple la pornographie impliquant des enfants) au niveau européen et international, la présidence autrichienne attache une grande importance à l'adoption rapide

du plan d'action visant à promouvoir une utilisation sûre d'Internet. A cela viendront également s'ajouter des initiatives au niveau mondial.

PROTECTION DES CONSOMMATEURS

La libre circulation des marchandises, qui est une condition fondamentale de la réalisation du marché intérieur, ne doit pas s'effectuer au détriment de la protection des consommateurs. Il s'agit de répondre aux attentes légitimes des consommateurs quant à la protection de leur santé, de leur sécurité et de leurs intérêts économiques.

Dans le cadre de l'examen du Livre vert sur les principes généraux de la législation sur les denrées alimentaires dans l'Union européenne, la présidence s'engagera en faveur d'un niveau de protection élevé dans le respect du principe de précaution et de la garantie d'une information suffisante sur la qualité des denrées alimentaires et de leurs composants.

Dans le domaine de la responsabilité du fait des produits, la présidence s'efforcera, pour promouvoir la confiance des consommateurs dans la sécurité des denrées alimentaires, de poursuivre les travaux visant à étendre le champ d'application de la responsabilité du fait des produits aux matières premières agricoles et forestières.

Compte tenu de la réalisation croissante du libre marché des assurances et de la confusion de l'offre qui en découle, le rôle des intermédiaires d'assurances pour les consommateurs devra faire l'objet d'un examen.

La présidence autrichienne mettra tout en oeuvre pour achever les travaux concernant la proposition de directive visant à assurer une protection uniforme au niveau européen pour les biens de consommation.

L'Autriche s'efforcera de faire avancer les négociations sur la directive concernant la vente à distance dans le domaine des services financiers.

La société de l'information, en particulier le commerce électronique, revêt une grande importance pour les consommateurs, mais elle peut receler toutes sortes de risques. La présidence autrichienne tentera d'analyser les aspects intéressant les consommateurs et les mesures qui s'imposent en la matière.

Enfin, la question importante de l'amélioration des modes d'emploi sera abordée sous la présidence autrichienne. Une résolution du Conseil devrait porter sur le problème des modes d'emploi qui sont parfois peu compréhensibles et mal conçus.

RECHERCHE

Dans le domaine de la recherche et de la technologie, la présidence autrichienne se concentrera sur l'adoption du 5ème programme-cadre de recherche, de développement technologique et de démonstration, y compris les dix programmes spécifiques.

La coopération internationale dans le domaine de la science et de la recherche, notamment les relations scientifiques et techniques avec les pays candidats à l'adhésion occupera également, en tant que facteur important d'intégration, une place considérable dans les travaux de la présidence autrichienne.

La présidence organisera en Autriche, dans le cadre d'une action de soutien, des conférences liées à la recherche sur les technologies de l'information, l'environnement et l'énergie.

CULTURE ET AUDIOVISUEL

Après l'arrivée à terme des programmes KALEIDOSCOPE, ARIANE (1998) et RAPHAEL (1999), le premier programme-cadre de la Communauté européenne devrait entrer en vigueur dès l'an 2000. La présidence autrichienne encouragera le débat sur la proposition présentée par la Commission européenne, de manière à ce que la décision puisse intervenir en 1999.

Dans le cadre de ses travaux axés sur l'emploi, la présidence autrichienne veillera tout particulièrement à poursuivre les discussions sur le Livre vert "Culture, industrie culturelle et emploi". Le but de la présidence sera d'adopter une recommandation du Conseil en la matière.

La présidence considère également qu'il est important de renforcer la coopération culturelle avec les pays d'Europe centrale et orientale, ainsi que la coopération entre l'Union et le Conseil de l'Europe. Les travaux entrepris par les présidences précédentes concernant une coopération accrue avec le Conseil de l'Europe se poursuivront aussi dans ce domaine.

Dans le domaine du patrimoine culturel, l'accent sera mis, d'une part, sur l'amélioration de l'accès aux biens culturels grâce à l'utilisation des nouvelles technologies et, d'autre part, sur la préservation globale du patrimoine culturel en y intégrant davantage le paysage culturel historique.

La présidence autrichienne a l'intention de poursuivre les travaux concernant le prix du livre. Le débat sera basé sur les conclusions demandées à la Commission dans le cadre de la décision du Conseil d'août 1997.

Dans le domaine audiovisuel, les Etats membres devraient avoir l'occasion de procéder à un débat approfondi sur quelques questions liées au Livre vert sur la convergence du secteur des télécommunications, des médias et des technologies de l'information, ainsi qu'à la conférence de Birmingham. Ce débat mettra en premier lieu l'accent sur la structure future des autorités de réglementation dans le secteur audiovisuel pour ce qui est du problème réglementation/autorégulation des services audiovisuels. Par ailleurs, eu égard à l'importance de la radiodiffusion de service public, mise en évidence dans le protocole d'Amsterdam, il convient de poursuivre le débat ouvert sur les caractéristiques de la mission de service public et la place qui lui revient, dont l'intérêt touche l'ensemble de l'Europe.

FORMATION

Les travaux dans le domaine de la formation seront axés sur la refonte des programmes SOCRATES et LEONARDO DA VINCI pour la période 2000-2004. Sous la présidence autrichienne il conviendra de faire avancer ces dossiers autant que possible afin que la décision puisse intervenir en 1999.

La refonte du programme TEMPUS (coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale dans le domaine de l'enseignement supérieur), une recommandation du Conseil sur le statut des étudiants dans le cadre de la mobilité (y compris le transfert des bourses) ainsi qu'un plan d'action pour la mise en oeuvre du Livre vert "Education, formation, recherche : les

obstacles à la mobilité transnationale" occuperont également une place importante dans le programme de travail de la présidence dans ce domaine.

Afin de mettre en évidence les aspects de ce domaine qui intéressent l'emploi, il conviendra de procéder à l'analyse des éléments des plans d'action nationaux qui concernent la politique en matière de formation, ainsi que d'engager un débat sur la contribution de la politique de formation aux lignes directrices sur l'emploi pour 1999.

JEUNESSE, FAMILLE ET PERSONNES AGEES

Une place prioritaire sera accordée à l'examen de la proposition de la Commission européenne concernant un programme intégré en faveur des jeunes pour 2000-2004, pour permettre aux jeunes de faire des expériences formatrices dans un contexte européen et renforcer leur identité européenne. Il conviendrait en outre de renforcer les mesures de lutte contre le racisme et l'exclusion grâce à des échanges de jeunes et à des relations de coopération. L'Autriche prendra des initiatives destinées à promouvoir la participation des jeunes dans la société, ainsi qu'en matière de prévention, notamment dans le domaine de la violence et de la toxicomanie chez les enfants et les jeunes en Europe.

La compatibilité entre la vie familiale et la vie professionnelle fera l'objet d'une conférence internationale d'experts. Les résultats pour ce qui est d'une conception du monde du travail plus compatible avec les exigences de la vie familiale devraient trouver un écho dans les débats du Conseil européen de Vienne.

Compte tenu de la nécessité de renforcer la solidarité entre les générations ainsi que la cohésion sociale, un symposium international se penchera, sous la présidence autrichienne, sur les multiples aspects de la solidarité entre les générations. Cette rencontre devrait s'inscrire dans le prolongement de la communication de la Commission concernant la politique en faveur des personnes âgées.

SANTE

L'information, la réaction aux risques pour la santé et la prévention sont des éléments importants d'une politique sanitaire efficace. La présidence poursuivra donc le débat sur le cadre futur pour la santé publique.

La présidence examinera aussi attentivement les mesures relatives à la sécurité du sang et à l'autosuffisance de la Communauté en matière de produits sanguins. La présidence s'efforcera d'obtenir un accord sur une stratégie communautaire et de faire adopter des recommandations du Conseil en la matière.

La présidence autrichienne fera par ailleurs en sorte que des progrès soient réalisés en ce qui concerne les propositions de la Commission sur les programmes d'action concernant les maladies rares, les maladies liées à la pollution, la prévention des blessures, ainsi que dans le domaine du diagnostic in vitro.

TOURISME

Compte tenu du renforcement de la concurrence, l'amélioration de la qualité et de la compétitivité du tourisme européen ainsi que de ses conditions-cadres revêt une importance particulière.